

Licence 3 Droit

Annales

Année universitaire
2013/2014

Semestre 5

Session de rattrapage

LICENCE EN DROIT – 3^{ème} NIVEAU
SEMESTRE 5

SESSION DE RATTRAPAGE
LUNDI 23 JUIN 2014
9H à 12H30

Chaque étudiant devra remettre **3 copies** [éventuellement blanche(s)] à la fin de l'épreuve.

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* (Matière Joker).
Echec dans 2 matières	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* (Matière Joker).
Echec dans 3 matières (ou plus)	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

*Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :

"Je renonce à ma Matière Joker"

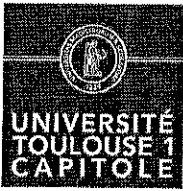
L'étudiant disposera de **3 jeux** d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,
« épreuve 2 »,
« épreuve 3 ».

DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera **le libellé de la matière** dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, **le numéro du sujet**.

➤ **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**



UT1 Montauban

Année universitaire 2013-2014
Deuxième session
Semestres Impairs
Session JUIN 2014

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT
3ème NIVEAU
SEMESTRE 5

LUNDI 23 JUIN 2014
9H – 12H30

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

DROIT ADMINISTRATIF

Cours de Mme Boubay-Pages

Traitez au choix l'une des deux questions suivantes

- Les critères de définition du domaine public.

ou

- La définition des travaux publics.

DROIT EUROPEEN

Cours de M.BLIN

Vous traiterez le sujet suivant :

Les impositions intérieures.

Aucun document n'est autorisé.

DROIT COMMERCIAL

Cours de Mme MENDOZA-CAMINADE

Vous traiterez le sujet suivant :

La vente du fonds de commerce.

Aucun document n'est autorisé.

DROIT CIVIL

Cours de Mme CANTEGRIL-MALBOSC

Sujet :

Expliquez dans le détail ce qu'est la "possession utile" en droit des biens (sans vous attacher à ses effets)

Aucun document n'est autorisé.

DROIT DES LIBERTES

Cours de M. BAUMONT

Veillez traiter le sujet suivant :

En quoi les libertés publiques contribue-t-elle à la réalité et à la vitalité de l'Etat de Droit en France ?

DROIT DES SOCIETES

Mme D'ABBADIE-D'ARRAST

Veillez traiter le sujet suivant :

«La responsabilité civile interne des dirigeants »

Aucun document n'est autorisé.

DROIT DU TRAVAIL

Cours de Mme DESBARATS

Veillez traiter le sujet suivant :

« Le contrat de travail à durée déterminée : cas de recours et conditions de validité ».

Aucun document n'est autorisé.